

Solutions d'épargne en fonds

Parmi les différentes formes d'épargne disponibles, l'achat de parts de fonds d'investissement offre des possibilités de rendement intéressantes. Le capital d'épargne s'accumule de manière systématique, progressive et flexible par versements de petits montants.

Le patrimoine investi est formé progressivement grâce à une série de souscriptions périodiques à différents fonds.

La stratégie liée à l'achat progressif de parts de fonds d'investissement permet d'assurer une diversification appropriée de l'exposition aux risques de marché tout en atténuant la volatilité des prix (principe du prix moyen).

PRINCIPE DU PRIX MOYEN

Achats périodiques de parts de fonds dans le but d'obtenir un prix moyen.

Tout instrument financier coté en bourse possède une valeur qui varie dans le temps, à la hausse et à la baisse. L'un des principaux risques liés à l'investissement dans une solution unique est donc le moment de l'acquisition.

Les achats périodiques de parts permettent de bénéficier du principe dit du prix moyen du marché: dans les périodes de croissance du marché, caractérisées par des prix plus élevés, moins de parts seront achetées, tandis qu'au cours des périodes de correction, plus de parts de fonds seront achetées.

Par exemple, nous sommes aujourd'hui confrontés à un marché très volatile. Dans ce contexte, sur un horizon à moyen et long terme, un investissement progressif peut faire toute la différence en garantissant une fluctuation réduite des prix.

1

FONDS D'INVESTISSEMENT

Instrument financier qui collecte l'épargne et la gère comme un patrimoine unique.

Un fonds d'investissement est un instrument financier qui collecte les ressources des petits et gros épargnants et les administre comme un vaste patrimoine unique en investissant dans des actifs financiers (actions, obligations, etc.).

Le fonds est géré par une société de gestion des investissements. De plus, dès que l'épargnant verse de l'argent dans le fonds, il en devient automatiquement actionnaire et reçoit des actions en retour.

Les fonds d'investissement sont divisés en compartiments afin d'offrir différentes stratégies de rendement en fonction du risque:

- **Revenu fixe:** ces fonds investissent principalement dans des obligations et constituent le choix idéal pour les investisseurs qui visent un profil de risque modéré.
- **Obligations convertibles:** il s'agit de fonds qui investissent dans des obligations convertibles, c'est-à-dire des obligations d'entreprise dotées d'une option qui permet au gestionnaire d'investissement de les convertir en actions à un cours établi au préalable. Ils sont recommandés aux investisseurs qui visent un profil de risque moyen.
- **Stratégiques:** en fonction de la stratégie choisie ou de l'objectif d'investissement poursuivi, ces fonds investissent des pourcentages variables dans différents instruments (obligations, actions, devises étrangères, etc.). Les fonds stratégiques présentent généralement une volatilité moyenne / élevée.
- **Actions:** il s'agit de fonds qui investissent principalement dans des actions et s'adressent à des investisseurs visant un profil de risque élevé.

FONDS / INVESTISSEMENTS DURABLES

Investir en tenant compte des valeurs ESG.

La question de la durabilité revêt une importance croissante dans les décisions d'investissement. L'investissement durable «est une démarche d'investissement qui intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement, afin de mieux gérer les risques et de dégager des rendements durables à long terme» (Source: PRI Association).

Aujourd'hui, de plus en plus de fonds d'investissement intègrent ces critères dans leurs stratégies.

AVANTAGES

Une solution d'épargne simple et modulable en fonction de vos besoins.

Outre le principe du prix moyen mentionné plus haut, qui atténue la volatilité des prix, épargner en achetant des parts dans des fonds de placement offre d'autres avantages indéniables:

- **Personnalisation et flexibilité:** le choix des actifs dans lesquels vous souhaitez investir, le montant initial et les montants récurrents ainsi que leur périodicité peuvent être déterminés indépendamment les uns des autres et sont modifiables ultérieurement en fonction de vos besoins.
- **Simplicité:** une fois le produit activé, il fait l'objet d'une gestion automatique.

SOLUTIONS SUR MESURE ET FLEXIBLES

Vous définissez vous-même le montant et la fréquence de vos investissements.

BPS (SUISSE) propose différents types d'épargne en fonds qui s'adaptent aux ressources et aux besoins de chacun, en permettant de définir la part de l'épargne que l'on souhaite investir de façon périodique.

Il existe une variante aux particularités extrêmement intéressantes dans le contexte financier actuel caractérisé par des taux d'intérêt négatifs sur les liquidités, qui permet de verser le capital en une fois puis de l'utiliser progressivement pour souscrire les fonds choisis.

Depuis l'apport initial jusqu'au terme du contrat, les liquidités sont rémunérées à un taux d'intérêt préférentiel.



Eric Elvio Mantovani
Responsable Investment
Advisory & Product Management
 CIIA Certified International
 Investment Analyst
 CESGA Certified Environmental,
 Social and Governance Analyst

Éditeur

Banca Popolare di Sondrio (SUISSE) SA
 Investment Advisory
 Via Maggio 1
 CH-6900 Lugano
 Tél. +4158 855 31 00
 Fax +4158 855 31 15

Call center: 00800 800 767 76
InvestmentAdvisory@bps-suisse.ch
www.bps-suisse.ch/fr

Avertissement

La présente publication est émise par le service de conseil en investissement de la Banca Popolare di Sondrio (SUISSE). Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'ASB ne s'appliquent pas ici.

Ce document ne remplace en aucun cas les conseils qu'il est nécessaire de requérir auprès d'un expert avant de prendre toute décision d'investissement ou de désinvestissement, concernant les risques associés aux instruments financiers, les objectifs, la situation financière ou les besoins de l'investisseur. Il incombe donc à l'investisseur de contacter son conseiller financier et de consulter la brochure de l'ASB intitulée «Risques particuliers dans le commerce de titres», qu'il est possible d'obtenir gratuitement auprès de n'importe quelle banque.

Le service de conseil en investissement de la Banca Popolare di Sondrio (SUISSE) s'efforce de garantir la fiabilité de ses sources d'informations. Il ne peut toutefois pas garantir que les informations contenues dans le document sont exactes, fiables et complètes. Par conséquent, la Banque décline toute responsabilité quant au niveau d'actualisation, d'exactitude et d'exhaustivité des contenus. Toute opinion exprimée dans la présente publication est susceptible de faire l'objet de modifications sans que ses destinataires en soient spécifiquement notifiés.

Les cours et les valeurs communiqués sont donnés à titre indicatif et ne sont pas représentatifs du prix/cours réel. La Banque décline toute responsabilité pour tout éventuel dommage, y compris un manque à gagner, résultant de l'utilisation des informations contenues dans le document. Les performances passées ne constituent ni une promesse ni une garantie de performances futures.

Les services et produits financiers décrits dans cette publication ne peuvent en aucun cas être proposés aux personnes relevant d'une juridiction qui limite ou interdit leur offre.

Il est interdit de reproduire et/ou distribuer, que ce soit en partie ou en totalité, le contenu de ce document sans l'accord préalable de la Banca Popolare di Sondrio (SUISSE).

Publié le 24.03.2022